

Les demandes ont triplé en un an

TRANSPARENCE. L'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation est très sollicitée, selon son rapport annuel. Le nombre de demandes d'accès à des documents ainsi que les requêtes en médiation ont triplé entre 2020 et 2021. Sur les 227 actions dans le domaine de la transparence, 161 ont abouti à un accès total, restreint ou différé aux données. Il y a eu 65 refus et un cas n'a pas pu être réglé durant l'année. Quelque 64 demandes en médiation ont été déposées, dont les trois quarts concernaient des documents en lien avec les éoliennes. Dans son communiqué, l'Autorité relève que le Tribunal cantonal a rendu quatre arrêts dans le domaine de la transparence, octroyant à chaque fois un accès aux informations.

La numérisation de l'administration représente un défi pour la protection des données. La pandémie et les cyberattaques ont mis cette question sur le devant de la scène. L'Autorité a répondu à ces préoccupations de manière pragmatique, notamment en accompagnant et en conseillant l'administration, explique le communiqué. Dans le domaine de la protection des données, la charge a aussi augmenté. Ce n'est pas tant le nombre de dossiers, mais leur complexité qui occasionne un surcroît de travail.

En 2021, le domaine de la médiation administrative a été intégré administrativement à l'Autorité. La médiatrice cantonale a reçu 46 demandes, dont 13 seulement relevaient du champ d'application de la loi. Les requêtes ont aussi bien concerné un sentiment d'injustice par rapport à une décision que l'impossibilité de joindre une autorité par téléphone. **DM**